

Recommandé
JUGE D'INSTRUCTION DU CANTON DE VAUD
Rue du Valentin 34
1014 Lausanne

Valeyres, le 14 juin 2002

Recommandé
Commission de Gestion du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Recommandé
Ministère Public
Rue Cité-Devant 11bis
1014 Lausanne

PE02.011770 – NCT

Dénonciation du Conservateur du Registre foncier de Grandson et Yverdon – Claude Zellweger

Madame, Monsieur,

Suite au prononcé du 10 juin 2002 du Juge Instructeur Nicolas Cruchet dans l'affaire précitée, je vous informe que je fais recours contre la décision arbitraire de ce Juge qui, une nouvelle fois, tente de camoufler les irrégularités de la Mafia locale yverdonnoise.

Dans la dénonciation du 19 avril 2002, je portais à la connaissance du Juge Cruchet, les éléments suivants :

*«***Autre fait troublant... !!! le lundi 15 avril 2002, à ma demande et après avoir découvert un ancien document, Michel et Madeleine Burdet se sont présentés au Registre foncier d'Yverdon, en présence du conservateur M. Zellweger et de sa secrétaire Mme C. Ravaz, pour obtenir des renseignements sur certaines parcelles. Les fiches des parcelles concernées ont été présentées et laissaient apparaître la radiation d'un acte en 1992. Le conservateur a alors affirmé que cette radiation avait été faite d'office parce que la loi avait changé et non à la suite d'un changement de propriétaire.*

A la suite de cet entretien, Michel et Madeleine m'ont rapporté les faits et j'ai alors constaté qu'il ne pouvait pas s'agir d'une radiation d'office de par la loi, cette dernière (LDFR) n'étant entrée en vigueur qu'au 1^{er} janvier 1994... !!!

J'ai prié Michel et Madeleine Burdet de me procurer une photocopie du document en question. Le lendemain 16 avril 2002, ils se présentent à nouveau au Registre foncier et demandent à parler à Mme Ravaz. Cette dernière ressort la fiche en question qui comporte ce jour-là, la date du 20.10.1997.

*Michel et Madeleine Burdet s'empressent de relever le changement d'année et Mme Ravaz d'assurer qu'elle n'a rien changé d'elle-même !!! Elle confirme que la discussion du jour précédent avait bien eu lieu sur une radiation de 1992 et sur la base d'un document que chacun avait devant les yeux ! **J'accuse donc le Conservateur Zellweger d'avoir commis un faux entre le 15 et le 16 avril 2002 et demande d'ouvrir une enquête pénale sur ces faits !***

De nombreux doutes subsistent quant à la relation du Préposé Laurent avec la Commission foncière et je vous soupçonne vous-même de vouloir cacher la vérité sur cette affaire. Vous en avez donné la preuve par votre refus de saisie des correspondances en question, le 28 août 2001».

Les fautes dénoncées étaient claires et suffisantes pour lancer une instruction. Les Témoins pouvaient être auditionnés et une saisie des pièces aurait pu être ordonnée immédiatement pour vérifier les faits.

Rien de cela n'a été fait ! Le Juge Cruchet s'est contenté de demander de documenter les griefs, **sans me fixer de délai pour le faire**. Les nombreuses perturbations, tant matérielles que morales subies par notre expulsion illégale le 1^{er} mai dernier, ne m'ont pas permis d'y répondre jusqu'à ce jour.

De plus, en violation de l'Art. 188 CPP, le Juge Cruchet a clos cette dénonciation sans préavis ! Qu'elle est vite bouclée une plainte, quand elle est gênante...

Je relève cependant, ne pas être plus inactif que le Juge Nicolas Cruchet qui, en l'espace de plus d'un ans, n'a rien entrepris de constructif dans la plainte déposée contre Gilbert Laurent Préposé aux faillites, pour des irrégularités prouvées allant du détournement de fonds, faux, escroquerie, etc. Au contraire, **il donne toute son énergie à couvrir ces irrégularités... !!!**

J'en suis même à me demander s'il n'était pas plus judicieux de ne pas fournir au Juge Cruchet les précisions demandées, pour l'empêcher de saboter cette dénonciation en transmettant immédiatement, comme il en a coutume semble-t-il, les données nécessaires aux personnes dénoncées pour qu'elles s'arrangent à faire disparaître les preuves. Pour exemple, les demandes de saisies de Me Saal, avocat de Michel Burdet, auxquelles il n'a été donné aucune suite, mais où l'on voit, lors de l'audition suivante de Gilbert Laurent, que les pièces dont la saisie avait été requise, sont fournies d'office au juge par le Préposé Laurent, sans que rien d'officiel n'ait été demandé... Les pièces compromettantes ont certainement été détruites sur invitation du Juge Cruchet... Au fait c'est quoi le secret d'enquête ? La Mafia dispose-t-elle d'autres règles ?

D'emblée dans le cadre de la Commission de Gestion du Grand Conseil, j'ordonne que soient **exclus des débats, en premier lieu M. Michel Mouquin**, notaire qui est certainement à la base des faux commis par M. Zellweger. Michel Mouquin a effectivement procédé au nantissement des parcelles en question à l'encontre d'actes juridiques radiés en 1992 à sa demande ! Le faux commis par M. Zellweger avait pour but de dissimuler la source de ces irrégularités faites par Mouquin.

J'ordonne que soient exclus également les parlementaires radicaux, dont Michel Mouquin est le représentant au Grand Conseil et qui n'auront pour objectif que de cautionner et couvrir ce salopard ! Il est aussi de notoriété publique aujourd'hui que les radicaux trempent dans toutes les magouilles puantes que ce Canton doit mettre à jour. Nous reparlerons prochainement des centaines de millions d'impôts détournés sous le contrôle de notre regretté chef des finances Charles Favre, membre de la «Secte des Bourgeois Vaudois».

Je vous invite à auditionner les témoins de ces faux commis par le Conservateur Claude Zellweger, à savoir Michel et Madeleine Burdet de même que la secrétaire présente Mme C. Ravaz. D'autres membres du personnel du Registre foncier, peuvent également avoir entendu la conversation et avoir été témoins des faits.

Pour l'heure, je vous remets les nouvelles pages du Registre foncier pour les parcelles 19 – 105 et 107 de Valeyres-sous-Ursins que je dénonce être les faux commis par le Conservateur Zellweger. Sur la base de ces nouveaux éléments, une demande de réouverture de l'enquête arbitrairement bouclée contre Michel Mouquin vous sera transmise prochainement.

Je rappelle encore, qu'en son temps, une demande de récusation du Juge Nicolas Cruchet avait été faite par ma Famille et bien sûr, comme il est de coutume auprès des instances judiciaires, cette demande a été écartée... Pourtant ce nouveau cas démontre une fois de plus le comportement arbitraire de ce petit juge à l'encontre de notre Famille. Je peux vous assurer que viendra le jour où vous devrez en prendre conscience ...

Dans l'intérêt des Citoyens de ce Canton, j'invite la Commission de Gestion du Grand Conseil et le Conseil d'Etat à entreprendre une étude sérieuse de cette affaire, de même que sur tous les dysfonctionnements dénoncés depuis des mois contre nos magistrats mafieux et l'OPF d'Yverdon. De nouveaux dossiers vous parviendront sous peu, démontrant d'autres irrégularités graves, comptabilité faussée, détournements de fonds, de patrimoine, escroqueries etc. pour lesquels seront dénoncés d'autres offices de poursuites, Grandson, Avenches et des notables de la région...

Tous ces cas seront parallèlement dénoncés sur mon Site Internet <http://www.swiss-corruption.com> et immédiatement transmis à la Presse. L'heure est à l'ouverture ! Sachez en profiter !

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet

Copies : M. le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle
Mme la Conseillère nationale Christiane Langenberger
Polices Cantonales et de Sûreté
Presse
<http://www.swiss-corruption.com>
A qui de droit

Annexes : 1 Enveloppe du 11.06.2002 (selon v/demande)
Ordonnance du 10.06.2002
3 Feuilletts du RF 19 – 105 – 107 Valeyres-sous-Ursins